

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
04.13.31.22.37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

OBJET : Grand Port Maritime de Marseille : soutien du Département aux investissements nécessaires au branchement électrique des navires à quai.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'aménagement du territoire - Marseille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La stratégie du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)

Le projet stratégique 2019-2023 du GPMM, en cours d'élaboration, sera structuré autour du développement de l'économie bleue et d'un port vert, afin de concilier croissance économique, compétitivité et excellence environnementale.

Concrètement, l'ambition du Port de Marseille Fos repose notamment sur deux axes, la redynamisation industrielle via l'innovation énergétique et la transition numérique associée aux nouvelles technologies.

Dans le cadre du premier axe, une opération phare consiste à améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions polluantes issues des activités maritimes, en connectant, lorsque les capacités techniques peuvent le permettre, les navires en escale commerciale au réseau électrique terrestre haute tension, de sorte que les bateaux puissent stopper leurs moteurs quand ils sont à quai.

L'enjeu du déploiement de ces systèmes de raccordement au réseau est de mettre en place une connexion électrique rapide et sécurisée, et de réduire les émissions atmosphériques polluantes. La connexion électrique permet aussi de diminuer le bruit et les vibrations générés dans le port et son environnement proche.

Un projet de branchement électrique de navires à quai, pionnier en Méditerranée, a déjà été réalisé pour la Compagnie Méridionale de Navigation et un autre projet est en cours de réalisation pour Corsica Linea.

Les prochaines étapes que le GPMM prévoit de lancer concernent trois nouveaux sites distincts : les ferries internationaux au Cap Janet, les navires en escales dans les grandes formes de réparation navale industrielle et les navires de croisière au môle Léon Gourret.

L'ambition de l'Agenda Environnemental

Pour construire la prospérité du territoire sur la base des principes du développement durable, le Département et la Métropole élaborent et mettent en œuvre un « Agenda Environnemental ».

Il s'agit de limiter la consommation des ressources et d'agir contre le changement climatique tout en permettant à l'économie d'évoluer vers l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Cet Agenda Environnemental sur 5 ans propose des actions concrètes focalisées sur quatre enjeux forts :

- Améliorer la qualité de l'air,
- Favoriser la transition énergétique,
- Protéger la mer, le littoral et les milieux aquatiques,
- Préserver la biodiversité.

Dans le but de réduire l'impact du transport maritime sur la qualité de l'air, je vous propose d'approuver le projet de convention d'objectifs et de financement entre le Département et le GPMM, annexé au présent rapport.

Conclu pour cinq ans, ce contrat d'objectifs doit permettre au GPMM d'investir 14,5 M€ dont 6 M€ à la charge du Département, pour :

- alimenter en électricité depuis les quais, d'ici 2023, la totalité des ferries internationaux au Cap Janet et des navires en réparation navale industrielle sur le secteur des grandes formes,
- mettre à l'étude les solutions techniques et les investissements à mettre en œuvre pour le branchement électrique des navires de croisière du Môle Léon Gourret à partir de 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL